



NOTARIAT

Former des collaborateurs dans un office notarial, qui participent à ce titre à la rédaction d'actes simples, à l'exécution de formalités et à la négociation de biens immobiliers, à vendre ou à louer.



Depuis la rentrée scolaire 2008, le lycée Saint-Jean propose la préparation au BTS Notariat en alternance.

La première promotion de 7 apprentis a obtenu 100 % de réussite en juin 2010.

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un bac qui ont une forte motivation pour le droit. L'équipe enseignante se compose de professeurs, de formateurs ainsi que de professionnels (notaires, premier clerc et comptables) qui interviennent dans les matières techniques.

Témoignage de *Caroline BERNARDIN*
Responsable du BTS Notariat



Mission principale

Collaborateur du notaire, le jeune pourra traiter les dossiers relevant de l'ensemble des domaines d'activités de celui-ci, depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage, ou bien développer une expertise dans un domaine particulier.

L'activité notariale implique des contacts multiples avec des partenaires divers relevant des secteurs public et privé, notamment : conservations des hypothèques, services fiscaux, cadastres, services de l'état civil, services d'urbanisme, greffes des tribunaux, notaires, avocats, huissiers de justice, géomètres, experts immobiliers, syndicats de copropriété...

Pour le traitement d'un dossier, le titulaire du BTS doit être en mesure d'identifier les partenaires et de gérer avec eux toute relation.

L'ensemble des activités implique l'utilisation d'une documentation technique et la mise en œuvre de moyens et de technologies adaptés. Ceci requiert la maîtrise d'outils informatiques spécifiques à la profession.

UFA Lycée Saint Jean



1 Rue de l'Espérance - 25000 BESANÇON
Tél. 03 81 47 42 27 - Fax 03 81 50 98 70
cfa.stjean@notredamesaintjean.com

BTS NOTARIAT

À qui s'adresse la formation

Ouverte à tous les bacheliers

Débouchés

Le technicien supérieur notariat exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un office notarial, dont le ou les titulaires sont des notaires. Il peut également engager ou poursuivre un parcours professionnel au sein d'autres organisations, liées ou non au notariat, telles que :

- Chambre départementale des notaires,
- Conseil régional des notaires,
- Centre de Recherche, d'Information et de Documentation Notariales (CRIDON),
- Conseil Supérieur du Notariat (CSN),
- ou encore centre de gestion agréé, service juridique d'entreprises, collectivités territoriales, agence immobilière, promoteur immobilier.

Le jeune qui souhaite poursuivre des études dans ce domaine pourra intégrer sur dossier une « licence professionnelle des métiers du notariat ».

